

Nos retraités ont construit le Jura : pouvons-nous encore leur permettre d'y vivre dignement ?

Martin Braichet (PLR)

Les retraités jurassiens, comme l'ensemble des Jurassiennes et Jurassiens sont confrontés à une hausse continue du coût de la vie, notamment des primes d'assurance-maladie, de l'énergie, des loyers et des dépenses courantes.

Durant leur vie active, les contribuables peuvent bénéficier de nombreuses déductions fiscales, par exemple : frais professionnels, frais de déplacement, cotisations au 3e pilier, garde d'enfants, formations, etc.

À la retraite, ces mécanismes disparaissent presque entièrement et le montant d'impôt à payer augmente, en même temps que d'autres charges fixes, notamment en matière de santé.

Dans un canton où les revenus et les retraites demeurent globalement inférieurs à la moyenne suisse, cette situation fragilise particulièrement le pouvoir d'achat des personnes âgées.

Parallèlement, les seniors jouent un rôle économique et social essentiel. Au-delà de leur consommation dans les commerces de proximité, ils contribuent fortement à la cohésion familiale et sociale, notamment par le soutien aux proches, leur engagement bénévole et la garde des petits-enfants (compensant souvent le manque de places en crèche et permettant à de nombreux parents de maintenir une activité professionnelle).

Dans ce contexte, ainsi qu'en prévision des travaux de refonte du système fiscal en lien avec l'imposition individuelle, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement a-t-il analysé dans quelle mesure une amélioration du pouvoir d'achat des retraités pourrait réduire le recours à certaines aides publiques, telles que les prestations complémentaires, subsides ou autres soutiens cantonaux et communaux ?**
- 2. Existe-t-il des données ou des estimations sur la valeur économique du travail effectué par les retraités jurassiens à titre gratuit, notamment en matière de garde des petits-enfants, d'aide aux proches et d'engagement associatif ?**
- 3. Dans la perspective de l'introduction de la 13e rente AVS, le Gouvernement estime-t-il que la fiscalité actuelle ainsi que le mode de financement probable de cette 13e rente AVS (notamment augmentation de la TVA) permettront aux bénéficiaires de profiter pleinement de cette amélioration de revenu ?**

Martin Braichet (PLR)

Co-signataires

- Irène Donzé (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)

- Eric Gerber (PLR)
- Didier Jolissaint (PLR)
- David Balmer (PLR)
- Christophe Günter (PLR)

Intervention déposée officiellement le 26 juin 2026